

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 27

L'an deux mil vingt et un

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de Mme Corinne COLLET, 1ère Adjointe au Maire

OBJET

**RECRUTEMENT
RECENSEURS D'AGENTS**

Etaient présents : C. MERCIER D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP.
THUILLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY JC. REZIGA S. GLINEUR
H. LEDOUX C. DESROUSSEAUX A. DEVEMY C. RIFF L. BLONDEAU
A. AIT BAHA C. GRAND G. MONTAY S. SPOTO F. COQUELET A.
MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la porte
de la mairie le 20/12/2021

Etaient excusés : P. BAUDRIN V. PORQUET L. PHILIPPE S. PIROTTE
B. LE MIGNENT B. MERESSE I. PLOUVIER

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 10/12/2021

Procurations respectives à : C. COLLET C. COLLET C. MERCIER C.
DESROUSSEAUX D. RAMEZ L. BLONDEAU D. RAMEZ

Un scrutin a eu lieu, Damien Ramez a été nommé pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Le recensement de la population, prévu du 21 janvier au 20 février 2021, a été repoussé en raison de la pandémie de coronavirus à la période du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune a été divisée en 11 secteurs appelés districts.

Il convient de créer 9 postes d'agents recenseurs vacataires pour assurer les opérations de recensement.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer la rémunération des agents recrutés. Le montant est librement fixé. La rémunération des agents recenseurs peut être basée sur un tarif à la feuille de logement et au bulletin individuel.

Les foyers étant de composition inégale, il est donc envisagé une tarification au logement, plus équitable pour les agents recenseurs.

Il est proposé d'instaurer les tarifs forfaitaires bruts suivants :

- 3 € par logement
- 50 € par demi-journée de formation
- 100 € pour la tournée de reconnaissance

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- le recrutement de 9 agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 1er janvier au 19 février 2022
- d'adopter la rémunération telle que présentée ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 20/12/2021

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

